Commune de
CHAUMONT-GISTOUX
COLLEGE COMMUNAL

Rue Colleau 2, 1325 Chaumont-Gistoux,
Le 21 avril 2026

Monsieur François Desquesnes
Ministre en charge de l'Aménagement du territoire, des Zones d'activités économique, des Travaux publics, de la Mobilité, de la Sécurité routière et des Pouvoirs locaux
Rue d'Harscamp, 22
5000 NAMUR

Envoi par courrier et par courriel

Monsieur le Ministre,

Objet : Transmission de la délibération du Conseil communal du 20 avril 2026 relative à la réforme des provinces

Conformément aux usages institutionnels, nous vous transmettons, en annexe, la délibération adoptée par le Conseil communal de notre Commune en séance du 20 avril 2026, relative au projet de réforme des provinces.

Par cette délibération, le Conseil communal a souhaité exprimer sa position, formuler des observations et émettre des recommandations concernant cette réforme, au regard de ses conséquences potentielles sur l'organisation territoriale, l'autonomie communale et la proximité des services aux citoyens.

Le Conseil communal attache une importance particulière à ce dossier, compte tenu de ses enjeux pour les pouvoirs locaux et pour l'équilibre institutionnel en Wallonie.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre connaissance de cette délibération et de la transmettre aux services compétents.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Par Ordonnance,

La Directrice Générale,

Méliza CAKAR

Commune de CHAUMONT-GISTOUX

Le Bourgmestre,

Philippe BARRAS